

Procès verbal du Conseil d'école du 17 octobre 2022

1- Les participants :

a- Présents :

Enseignantes : Mme Canis, Mme Chwalek Touraille, Mme Grimal,

Mairie : Mr Piganiol et Mme Auratus

Représentants des parents d'élèves : Mr Nolorgues Rémi, Mme Burg Marlène, Mme Latone Aurélie, Mme Fabre Emilie, Mme Goubert Magali, Mme Maréchal Fanny.

DDEN : Mme Mouminoux

b- Excusés :

Mme Pluyaud (IEN), M Fresquet (mairie)

2- L'élection des représentants des parents d'élèves :

L'élection a eu lieu le vendredi 7 octobre. 84 parents étaient invités à voter. 67 personnes ont voté (soit un taux de participation de 79,76 %) dont 58 en faveur de la seule liste déclarée et 9 blancs ou nuls.

Mr Nolorgues Rémi, Mme Burg Marlène, Mme Latone Aurélie, Mme Fabre Emilie, Mme Goubert Magali et Mme Maréchal Fanny ont été élus représentants des parents d'élèves.

L'équipe enseignante remercie les représentants des parents pour leur implication dans la vie de l'école.

3-Présentation des DDEN :

Mme Mouminoux, DDEN, rappelle le rôle des DDEN.

4- Bilan de rentrée :

a- Présentation de l'équipe pédagogique :

- Mme CANIS Nathalie: classe de PS, MS, GS (22) avec Mme SERVANT Aurélie (ATSEM).
- Mme GRIMAL Marie-Ange : classe de CP/CE1 (13) et les CE2 (8) l'après midi
- Mme CHWALEK TOURAILLE Florence : direction et classe de CE2/CM1/CM2 (20) déchargée quelques mercredis et jeudis par Mme Lassale Gwénaëlle avec Mme Girard Fatima (AESH) les lundis vendredis et un mercredi sur 2.
- Mme Souquières Sylvie garderie, TAP et cantine avec Mme Rascoussier Elodie.
- Mme BONNET Marie- Claude : cantine et ménage.

b- Effectifs :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle3
PS : 7	CP : 5	CM1 : 8
MS : 9	CE1 : 8	CM2 : 4
GS : 6	CE2 : 8	

Il y avait 55 enfants à la rentrée. 1 PS et 1 CP rentreront certainement en janvier 2023. Plusieurs familles ont sollicité la mairie et l'école pour la scolarisation d'enfants en TPS (enfants nés début année 2020, 7 enfants sont concernés) courant 2022-2023. Au vu de l'effectif déjà important et du nombre de niveaux dans la classe de maternelle, cela ne pourra être possible. La directrice rappelle qu'il y a pour recommandation de ne pas dépasser 24 élèves dans les classes scolarisant des GS. La mairie nous informe qu'un projet d'agrandissement de la crèche de Lafeuillade est à l'étude.

c- Les horaires de l'école :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h ; 13h30-15h45 et APC les lundis et jeudis de 15h45 à 16h30.
- Mercredi : 9h-12h

Le matin, les élèves montent directement en classe. Un adulte surveille l'entrée des élèves dans l'école. La porte est verrouillée à 9h.

Remarque : Il n'y a plus que deux enseignantes qui assureront les APC puisque la directrice en est dispensée.

5 - Règlement intérieur :

Le règlement n'a pas changé depuis l'année précédente. Il est donc reconduit avec une modification pour l'accueil des TPS qui ne pourra pas être mis en place cette année au vu des effectifs en maternelle. Il sera distribué à chaque famille pour signature (et collé dans les cahiers de liaison).

6- Projet d'école :

Un avenant au projet d'école rédigé en 2018-2019 est en cours de rédaction.

En 2023-2024 il y aura une inspection d'école et un nouveau projet d'école en découlera.

Pour l'avenant 2022-2023 actions poursuivies seront :

n°	Intitulé de la fiche	Année 2022 2023
1	Classeur vocabulaire	poursuivi
2	Harmonisation en grammaire	poursuivi
3	Fiche navette	poursuivi
4	Projet lectures interclasses	poursuivi
5	Semaine des arts et des jeux	abandonné
6	La sécurité à l'école	poursuivi
7	Mieux vivre ensemble « messages clairs »	poursuivi
8	Mieux vivre ensemble « cahier de réussite »	abandonné

8- Covid 19 :

Depuis septembre, de nouvelles dispositions sont prises afin de limiter la propagation du virus et notamment :

- L'aération des locaux le plus souvent possible (10 min toutes les heures ou en fonction des capteurs de CO2).
- Le lavage des mains pour les enfants et adultes (plusieurs fois par jour).
- Le lavage quotidien des surfaces les plus utilisées.
- Limitation de l'accès des bâtiments pour les parents d'élèves.

En cas de symptômes les enfants doivent être testés.

Si un cas positif survient, les familles des enfants de la classe sont prévenues par mail et une attestation pour effectuer un autotest à J2 est fournie dans le cahier de liaison. Le port du masque est conseillé 7 jours après le retour à l'école.

9- Sécurité :

Un exercice incendie a eu lieu le 5 octobre. Tout s'est bien passé, les temps d'évacuation de l'école sont rapides.

Le PPMS a été réactualisé à la rentrée. Un exercice PPMS intrusion sera organisé lors du second trimestre.

10- Sorties scolaires :

Rappel : le financement des sorties scolaires est assuré majoritairement par l'APE. Nous la remercions donc pour son implication.

Pour l'instant, aucun regroupement sportif ne peut avoir lieu entre plusieurs écoles.

Date	Intitulé	Lieux	Classe(s) concernée(s)
Les lundis et jeudis du 19/09 au 20/10	9 séances piscines	Centre aquatique d'Aurillac	CP CE1 CE2 CM1 CM2
Me 12/10	Intervention «initiation à la biodiversité »	La Plantelière (Arpajon-sur-Cère)	PS MS GS
Ma 18/10	Spectacle JMF « Jelly Jazz »	Théâtre d'Aurillac	CP CE1
3 dates	Intervention « jardinage » par le CPIE	La Plantelière (Arpajon-sur-cère)	CP CE1 CE2
V 9 /12	Visite du collège par les CM2	Collège de Montsalvy	CM2
	Festivité de Noël (un spectacle, un goûter...)	À l'école	tous
	Marché de Noël		
L 30 ou Ma 31/01	Spectacle JMF « Gigantus »	Théâtre d'Aurillac	CE2 CM1 CM2
Mai	Séance école et cinéma « 1,2,3 Léon »	Cinéma le cristal	PS MS GS
Juin	Classe découverte (3jours 2 nuits)	Puy de Dôme	CP CE1 CE2 CM1 CM2
Me 26/04	Intervention « la forêt » par le CPIE	À l'école	PS MS GS

11- Divers :

a. Occitan :

Mme Blanc prendra la relève de Mme Bonnet. Elle viendra les lundis de la période 2 dans les trois classes.

b. Travaux :

Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués (pose de liège pour les accrochages, déménagement, crochets, étagères...).

c. Questions des représentants des parents d'élèves :

« Lors du prochain conseil d'école, la mairie pourra-t-elle expliquer la nouvelle facturation de la cantine qui sera appliquée en 2023 ? »

La mairie met en place une nouvelle facturation sur la base du quotient familial (repas à 1euros , 2,75 euros ou 3euros) avec une participation de l'État. Il n'y aura plus de tarif dégressif pour les fratries. La mairie rappelle que le coût d'un repas est de 8 euros.

Navette du mercredi pour le centre de loisirs :

Il est rappelé que l'inscription se fait auprès de la mairie au mois (l'inscription au centre ne suffit pas). Merci de respecter ce mode d'inscription. Le mercredi 5 octobre plusieurs enfants n'étaient pas inscrits.

Le prochain conseil d'école aura lieu en janvier 2023.

La présidente

M^{me} Chantal Tournelle

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that extends to the right, with the letters 'CT' visible within the signature.

La secrétaire de séance :

Marie-Ange GRIMAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MAG', written in a cursive style.